

Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Livres

Concurrences N° 1-2019 | pp. 244-246

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR

École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Xavier Niel

Fondateur et Vice-président

Groupe Iliad, Paris

Julie Rondu

julie.rondu@hotmail.fr

Docteur en droit public

Université de Strasbourg

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Xavier Niel

Fondateur et Vice-président
Groupe Iliad, Paris

Julie Rondu

julie.rondu@hotmail.fr

Docteur en droit public
Université de Strasbourg

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

* Les opinions exprimées sont personnelles et n'engagent pas l'institution qui emploie son auteur.



Dawn Raids Under Challenge. Due Process Aspects on the European Commission's Dawn Raid Practices

ANDERSSON Helene

Hart Publishing, Hart Studies in Competition Law series, 2018, 286 p.

Les inspections inopinées – ou *dawn raids* – permises par l'article 20 du règlement n° 1/2003 constituent souvent l'une des premières actions de la Commission européenne dans les affaires de concurrence. Ces visites "surprises" menées dans les locaux d'entreprises soupçonnées d'être impliquées dans des pratiques anticoncurrentielles, débutant généralement à l'aube, sont de nature à susciter la crainte des entreprises concernées. Dans un contexte de sophistication croissante des ententes entre entreprises, les inspections inopinées peuvent s'avérer déterminantes dans le succès d'une enquête, et représentent à ce titre un moyen particulièrement efficace d'assurer le respect des règles du droit de la concurrence de l'Union. Ce procédé est cependant susceptible d'entraîner des ingérences disproportionnées dans les droits fondamentaux des entreprises, en particulier le droit au respect de la vie privée, ou encore le droit de ne pas s'auto-incriminer.

Le présent ouvrage traite ainsi d'une problématique inhérente aux *dawn raids*, celle de la nécessaire conciliation entre l'effectivité du droit de la concurrence de l'Union et le respect des droits fondamentaux des entreprises. Helene Andersson, qui enseigne à l'Université de Stockholm tout en disposant également d'une solide expérience professionnelle dans le secteur privé, spécialisée dans les problématiques liées aux cartels, a donc choisi d'envisager les inspections inopinées de la Commission européenne sous l'angle des droits fondamentaux, tels que garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ouvrage examine les réponses apportées par la Cour européenne des droits de l'homme et par la Cour de justice de l'Union européenne.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à exposer les différents éléments permettant d'appréhender le sujet. Elle rappelle notamment que, si la possibilité pour la Commission de mener des inspections existe depuis le règlement n° 17/62, la communication sur la clémence de 2002 a conféré à ces inspections un rôle prédominant, puisque la première entreprise à apporter des preuves permettant l'adoption d'une décision d'inspection pourra bénéficier de l'immunité. Les risques de violation des droits fondamentaux sont d'autant plus importants que le règlement n° 1/2003 a étendu les pouvoirs d'inspection de la Commission, qui peuvent désormais viser d'autres locaux, y compris le domicile

des dirigeants ou des membres du personnel des entreprises. De surcroît, une autorisation judiciaire n'est requise qu'en certaines hypothèses.

Au sein de cette première partie, un chapitre est notamment consacré à poser le cadre général de la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne, et traite donc de questions bien connues. Un autre s'attelle à déterminer si les sanctions infligées par la Commission pour les violations des articles 101 et 102 TFUE revêtent une nature pénale au sens de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

La deuxième partie constitue le véritable cœur de l'ouvrage, et examine l'existence d'éventuelles divergences entre le système de la Convention et l'ordre juridique de l'Union relativement à la question des inspections inopinées de concurrence.

Un chapitre est ainsi dédié à l'examen de la possibilité de la Commission d'accéder aux locaux des entreprises, au regard du droit au respect de la vie privée de ces dernières. Après une introduction sur le droit au respect de la vie privée des personnes morales, et sur l'ancien dissensus entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice à ce sujet, les développements sur l'absence de nécessité absolue, au regard de la jurisprudence des cours européennes, d'un contrôle *ex ante* sur la décision de la Commission de procéder à une inspection inopinée entrent dans le vif du sujet. Le constat est dressé de ce que ni la Cour de justice ni la Cour européenne des droits de l'homme ne considèrent l'absence d'un mandat judiciaire comme constitutive d'une violation du droit au respect de la vie privée, mais de ce que la décision de la Commission doit en revanche être motivée, des soupçons raisonnables devant la justifier. La question du champ d'application territorial des décisions de la Commission est également examinée.

En outre, un court chapitre traite spécifiquement des inspections "surprises" dans le cadre de l'enquête sectorielle dans le domaine pharmaceutique.

Le chapitre suivant se concentre sur le respect des droits fondamentaux par les mesures prises durant l'inspection. De nombreuses interrogations se posent en effet dans ce cadre : quels documents les agents de la Commission peuvent-ils consulter, ont-ils le droit de copier serveurs et disques durs en vue d'effectuer ultérieurement la sélection des éléments pertinents, au sein de la Commission et non dans les locaux de l'entreprise ? Jusqu'à quel point l'entreprise est-elle tenue de coopérer ? Autant de questions auxquelles le présent ouvrage apporte des éléments de réponse, par une analyse de la jurisprudence des cours européennes.

Le droit de ne pas s'auto-incriminer fait également l'objet d'un chapitre, détaillant la jurisprudence des cours de Strasbourg

et de Luxembourg. Un autre est consacré à la confidentialité des communications entre l'entreprise et son conseil, à laquelle la Cour européenne des droits de l'homme accorde une protection plus étendue que la Cour de justice. La problématique de l'accès au juge, s'agissant des mesures provisoires ainsi que du contrôle juridictionnel *ex post* de la décision de procéder à une inspection et des mesures en découlant, est également étudiée, et révèle des divergences plus profondes entre le standard de la Cour de Strasbourg et celui de la Cour de Luxembourg, ce que déplore l'auteur.

Bien qu'elle ne soit que rarement utilisée, la possibilité pour la Commission de mener des inspections au domicile privé des membres du personnel de l'entreprise représente également une question éminemment sensible du point de vue des droits fondamentaux. Elle est donc à juste titre traitée dans le présent ouvrage.

La troisième partie de l'ouvrage opère la synthèse des développements précédents. Elle est suivie d'une riche bibliographie, ainsi que d'un index détaillé fort utile, puisqu'il intègre notamment tous les arrêts traités dans l'ouvrage. En définitive, le présent ouvrage présente un intérêt non seulement pratique, aussi bien pour les entreprises que pour les praticiens, mais également théorique, puisqu'il offre de stimulantes pistes de réflexion quant à l'effectivité et la légitimité du droit de la concurrence de l'Union.

J. R.



Petit manuel (irrévérencieux) d'économie

COMBE Emmanuel

Concurrences, avant-propos de Bruno Lasserre, préface de Xavier Niel, collection l'Opinion, 2018, 261 p.

Emmanuel Combe est né quelques jours avant mai 1968. C'est probablement du fait de ce rendez-vous avec l'histoire qu'il est devenu l'un des économistes qui avec le plus de constance contribue à la pensée sur les nouveaux modèles économiques, la disruption, les réformes à mener.

Ses idées en la matière, condensées dans les brèves et percutantes chroniques rassemblées dans cet ouvrage, suivent un fil conducteur qui peut se résumer simplement.

Il s'agit de parler d'économie, mais de manière concrète, illustrée par l'exemple, ce qui crédibilise le propos. La théorie est appliquée à des situations récentes qui parlent de nous, qui parlent à tous. Le low cost dans l'aérien, la grève à la SNCF contre l'ouverture à la concurrence, la théorie des jeux sur le marché du pétrole... Et toujours le propos est positif, tout à l'opposé des déclinistes, qui s'abritent derrière la théorie économique pour anticiper le déclin de notre cher et vieux pays. Cette illustration par l'exemple n'interdit pas à l'auteur de jouer avec les concepts : concurrence et monopole bien sûr, mais aussi formation des prix, place de l'État dans le monde moderne, démocratie et croissance économique, productivité...

Cet ouvrage démonte brillamment les idées simplistes de l'époque et elles sont nombreuses et leurs promoteurs, talentueux. Emmanuel Combe nous explique ainsi en quelques lignes ciselées pourquoi le protectionnisme se retourne contre ceux qui le mettent en place, pourquoi la dévaluation de la monnaie est un mirage, pourquoi la concurrence n'est pas, bien au contraire, l'ennemi du service public.

Il invite à bien faire la différence entre service public, monopole public et capital public. Le vice-président de l'Autorité de la concurrence nous explique comment la politique antitrust des Bruxelles favorise les consommateurs et le développement, pourquoi il est possible d'avoir un regard bienveillant sur la robotisation,

comment les nouveaux entrants poussent les acteurs installés à se réinventer...

Et surtout, au gré de ses réflexions, Emmanuel Combe propose des pistes, donne des recettes pour réformer le pays, pour faire évoluer les missions de l'État et les modalités de l'intervention publique, pour évaluer le "rapport coût/bénéfice" des mesures envisagées.

Il se fait autant l'avocat du low cost que d'une montée en gamme de notre production. L'auteur n'est pas un ultralibéral. Il considère que l'économie crée du bien-être, que les régulations autoritaires ont beaucoup d'effets pervers, il est réservé quant aux politiques malthusianistes, mais il recommande un État puissant qui ne soit pas omniprésent.

En cela il rencontre la volonté réformatrice actuelle qui pousse les réformes structurelles, n'hésite pas à favoriser les innovations de rupture et qui "porte la voix des outsiders" en remettant en cause des situations acquises. Cette démarche, c'est souvent celle que nous avons mise en œuvre avec Free dans nos projets. Dans les télécommunications qui démontre que concurrence, prix bas et investissements ne sont pas des ennemis, et dans un autre genre avec l'école 42, qui grâce à un enseignement différent, en rupture, permet à des outsiders de devenir une nouvelle élite. Ou encore avec les centaines de start-up que nous soutenons et qui le plus souvent s'inspirent sans le savoir des chroniques d'Emmanuel Combe !

Le *Petit manuel (irrévérencieux) d'économie* porte donc bien son nom. Son approche de l'économie est modeste, rafraîchissante mais concrète et brillante. Un livre pour tous les publics, qui aide à comprendre l'essentiel et qui fait du bien.

X. N.

POUR RECENSEMENT ULTÉRIEUR



L'ordre public économique

LAGET-ANNAMAYER Aurora (dir.)

LGDJ, collection Droit et Économie, 2018, 408 p.

Cet ouvrage collectif est la publication des travaux d'un séminaire qui s'est tenu en mai 2018 à l'université Paris-Descartes et organisé par le Centre Maurice Hauriou sous la direction scientifique du Professeur Aurora Laget-Annamayer. Présentée notamment comme "paradoxe", la notion d'ordre public économique est analysée sous plusieurs angles par près d'une vingtaine de contributeurs : après une première partie portant sur la notion même d'ordre public économique, la deuxième partie porte sur ses conceptions "externes", intégrant une approche de droit comparé (Allemagne, États-Unis), de droit européen (Union européenne et Convention européenne des droits de l'homme) et de droit international. Quelques "déclinaisons matérielles" sont ensuite présentées en troisième partie (concurrence, contrats, fiscalité, banque et finance et droit de l'environnement), tandis que la quatrième partie est consacrée à une mise en perspective en mettant en exergue l'influence des aspects "non économiques" de la notion et en s'interrogeant sur le caractère hégémonique de la notion d'ordre public économique. Pour les lecteurs de la présente revue et pour tous ceux qui voient dans le droit et l'économie l'évidence d'une complémentarité, cet ouvrage ne pourra que les conforter dans cette conviction.

S. R.



The Roles of Innovation in Competition Law Analysis

NIHOUL Paul et VAN CLEYNENBREUGEL Pieter (dir.)

Edward Elgar, ASCOLA Competition Law series, 2018, 424 p.

Regroupant quatorze contributions, cet ouvrage collectif explore les défis que présente l'innovation pour le droit de la concurrence. Après une première partie consacrée à une analyse transversale de la thématique, la deuxième partie confronte cette analyse à trois

domaines : ceux de la protection des données, de la santé et de l'intelligence artificielle. Les troisième et quatrième parties mettent quant à elles l'accent sur les relations entre innovation et concurrence à l'épreuve, d'une part, d'une autre branche du droit, celle de la propriété intellectuelle, et d'autre part, d'une des évolutions majeures actuelles de notre économie, le développement des plateformes.

S. R.



Mélanges en l'honneur du Professeur

Claude Lucas de Leyssac

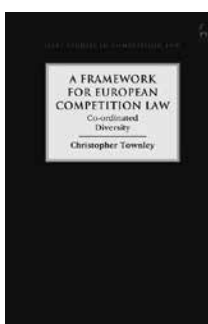
Lexis Nexis, 2018, 510 p.



L'innovation prédatrice en droit de la concurrence. Analyses croisées en droit européen et nord-américain de la concurrence

SCHREPEL Thibaut

Bruylant, collection Competition Law/Droit de la concurrence, 2018, 661 p.



A Framework for European Competition Law. Co-ordinated Diversity

TOWNLEY Christophe

Hart Publishing, Hart Studies in Competition Law series, 2018, 584 p.

Alors que le droit des pratiques concurrentielles de l'Union européenne (articles 101 et 102 TFUE) postule une uniformité des règles applicables et de leur mise en œuvre, Christophe Townley s'interroge sur la pertinence d'une telle approche et en propose une autre : celle d'une diversité coordonnée ("*co-ordinated diversity*"), qui conduirait notamment à redonner un peu plus de pouvoirs aux autorités nationales de concurrence, renforçant ainsi la légitimité des règles qu'elles appliquent. Une réflexion dont on ne peut nier l'originalité.

S. R.

DU CÔTÉ DES MÉLANGES

L'Europe au présent ! Liber amicorum

Melchior Wathelet

Bruylant, 2018, 992 p.

On signalera parmi les nombreuses contributions dédiées à l'ancien avocat général auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, celles de : José Luis da Cruz Vilaça ("*Judicial review of the Commission's decisions under Article 108(2) TFEU: past, present and future implications*", pp. 327-352) ; de Marc Fallon ("*La proportionnalité des entraves aux libertés économiques de circulation sous le prisme de la Charte, valeur ajoutée ou décorative ?*", pp. 399-456) ; de Michaël Karpenschif ("*L'avènement du Private enforcement en droit des aides d'État*", pp. 477-494) ; de Juliane Kokott et Sarah Jund ("*Les sociétés peuvent-elles circuler librement au sein du marché intérieur ? L'apport de la jurisprudence de la Cour de justice*", pp. 523-544) ; de Philippe-Emmanuel Partsch ("*Aides d'État de nature fiscale et sélectivité : d'Adria-Wien à Banco Santander Autogrill*", pp. 597-612) ; et de Nils Wahl ("*Une même carte de route pour un terrain différent : de quelques propos sur la notion d'avantage sélectif dans la jurisprudence récente de la Cour de justice*", pp. 767-786).

Mélanges en l'honneur du Professeur Claude Witz

LexisNexis, 2018, 923 p.

On signalera la contribution de Géraldine Demme, "*Le droit des ententes français et allemand : un rapprochement à géométrie variable avec le droit de l'Union européenne*" (pp. 257-264).

À SIGNALER

Cross-border Mergers and Acquisitions. The Case of Merger Control v. Merger Deregulation

BEDIER Mohammad

Edward Elgar, 2018, 378 p.

Sous la plume du vice-président du Conseil d'État égyptien, cet ouvrage offre une réflexion croisée du droit des concentrations économiques aux États-Unis, au sein de l'Union européenne et au Moyen-Orient, qui aboutit à une série de propositions de réforme, tant d'un point de vue procédural que d'un point de vue substantiel.

S. R.

The Antitrust Revolution. Economics, Competition, and Policy

KWOKA John E. Jr et WHITE Lawrence J. (dir.)

Oxford University Press, 7e édition, 2018, 560 p.

Le droit des concentrations économiques

LE COQ Mathieu

LexisNexis, 2018, 206 p.

Cet ouvrage, préfacé par M. Bruno Lasserre, se veut "*un exposé synthétique d'une matière à la jonction du droit des affaires et du droit administratif*". En mettant en lumière de manière très pédagogique des points clés sur les grandes affaires traitées par l'Autorité française de la concurrence, l'objectif nous semble atteint.

S. R.

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrentielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

PRATIQUES UNILATÉRALES

Laurent Binet, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

DISTRIBUTION

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

CONCENTRATIONS

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Sergio Sorinas, David Tayar

AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

PROCÉDURES

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

RÉGULATIONS

Orion Berg, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume

MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

ACTIONS PUBLIQUES

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

DROITS EUROPÉENS ET ÉTRANGERS

Walid Chaiehoudj, Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

> Abonnement Concurrences +

Devis sur demande
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)
Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)
(unlimited users access for 1 year to archives)

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)
Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)

Livres : Accès à tous les e-Books
Books: Access to all e-Books

> Abonnements Basic

HT
Without tax

TTC
Tax included

e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- | | | | |
|--------------------------|---|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> | Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)
<i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 785,00 € | 942,00 € |
|--------------------------|---|----------|----------|

Revue Concurrences | Review Concurrences

- | | | | |
|--------------------------|---|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> | Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)
<i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 565,00 € | 678,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)
<i>Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)</i> | 615,00 € | 627,91 € |

Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name*

Courriel | *e-mail*

Institution | *Institution*

Rue | *Street*

Ville | *City*

Code postal | *Zip Code* Pays | *Country*

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)*

Formulaire à retourner à | Send your order to:

Institut de droit de la concurrence
68 rue Amelot - 75011 Paris - France | webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France